

REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

**COMITE NATIONAL DE POLITIQUE ECONOMIQUE
(CNPE)**

**PROGRAMME PLURIANNUEL DE CONVERGENCE, DE STABILITE,
DE CROISSANCE ET DE SOLIDARITE
(2006 – 2008)**

Octobre 2005

TABLE DES MATIERES

Page

Introduction

I. Perspectives de la situation économique et financière à fin 2005

- 1.1 le contexte.....
- 1.2 le secteur réel.....
- 1.3 les finances publiques.....
- 1.4 la dette publique.....
- 1.5 le secteur extérieur.....
- 1.6 la situation monétaire.....
- 1.7 les critères de convergence.....

II. Objectifs et stratégies de Convergence 2006 - 2008

- 2.1 le cadre macro-économique à moyen terme.....
- 2.2 les objectifs centraux.....
- 2.3 les recettes budgétaires.....
- 2.4 Les dépenses publiques.....
- 2.5 l'endettement public.....
- 2.6 Les échanges extérieurs.....
- 2.7 La politique monétaire et du crédit.....
- 2.8 Les réformes.....

III. Programme de convergence pour l'an 2006

Annexes

- Tableau 1 : Comptes économiques à prix courants
- Tableau 2 : Comptes économiques à prix constants
- Tableau 3 : Production
- Tableau 4 : Prix
- Tableau 5 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat
- Tableau 6 : Balance des paiements
- Tableau 7 : Situation monétaire
- Tableau 8 : Dette publique
- Tableau 9 : Critères de convergence
- Tableau 10 : Tableau de bord

Introduction

Au terme de l'Acte Additionnel n°03/2003 du 29 janvier 2003 modifiant l'Acte Additionnel n°04/99 du 8 décembre 1999, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont adopté le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité.

Ce Pacte, organisé autour des programmes triennaux glissants, vise à renforcer l'assainissement du cadre macro-économique et à consolider les gains de compétitivité propres à l'approfondissement du processus d'intégration ainsi qu'à assurer une insertion des économies de l'Union dans l'économie mondiale.

Conformément aux dispositions des articles 4 et 5 du Pacte de Convergence, le Niger a élaboré et soumis en novembre 2004 un programme triennal de Convergence 2005 – 2007 qui a été adopté par le Conseil des Ministres en février 2005.

Le présent document constitue une actualisation de ce programme. Il présente l'évolution récente de la situation économique et financière pour l'année 2005, indique les objectifs et les stratégies à mettre en œuvre entre 2006 et 2008 pour assurer la convergence communautaire.

Attachant une importance particulière à l'intégration régionale, le Niger s'engage, à travers le programme pluriannuel de convergence, à tout mettre en œuvre pour créer un cadre macro-économique stable et compatible avec les objectifs de convergence.

Ainsi, le programme actualisé 2006-2008 est articulé en trois parties :

- I. Perspectives de la situation économique et financière du Niger à fin 2005 ;
- II. Objectifs et Stratégies de Convergence 2006-2008 ;
- III. Programme de convergence pour l'année 2006.

I. Perspectives de la Situation Economique et Financière du Niger à fin décembre 2005

L'évolution de la situation économique et financière du Niger a été particulièrement marquée, au cours de ces dernières années, par la mise en œuvre de plusieurs programmes appuyés par la communauté internationale.

Dans l'ensemble, les résultats obtenus ont été appréciables ; mais ces derniers n'ont pas eu d'effets significatifs sur l'évolution des principaux agrégats macro-économiques.

1.1 Le Contexte

Au plan international, l'environnement économique et financier est marqué par une flambée du prix du baril de pétrole. Cette situation s'est traduite par la baisse de la production industrielle et le ralentissement de la croissance économique. Dans le même temps, cette hausse des prix du pétrole, conjuguée à la récente appréciation du dollar par rapport à l'euro, pourrait pousser l'inflation à un niveau de 2,7 %.

Ceci ne serait pas sans conséquences sur l'économie nigérienne dont la propension à importer reste élevée.

Au plan national, des contraintes structurelles continuent de peser sur l'économie, en particulier la pression démographique et la dépendance de la production agricole aux aléas climatiques. A cela, s'ajoutent :

- l'enclavement du pays ;
- sa forte dépendance vis-à-vis de l'assistance financière extérieure ;
- le fardeau de la dette publique ;
- la mauvaise campagne agricole 2004

L'ensemble de ces facteurs a contribué à limiter les performances attendues et à accentuer la pauvreté des populations rendant ainsi hypothétique le respect des critères de convergence à fin 2005.

Cependant, la situation pluviométrique enregistrée en 2005, les perspectives contenues dans le projet de loi de finances 2006 et les mesures de politique économique énoncées dans le programme économique et financier 2005-2007 permettent d'espérer une bonne exécution du programme triennal de convergence 2006-2008.

1.2 Le secteur réel

Après le repli de la croissance économique observée en 2004 en rapport avec la baisse de la production agricole, le rythme de l'activité économique connaîtrait une reprise en 2005. Grâce à cette reprise qui concernerait particulièrement le secteur primaire, le taux de croissance du PIB réel attendu serait de 4,6 %.

L'examen de la structure du PIB montre que, au plan de l'offre, l'agriculture reste le principal moteur de la croissance alors que, au niveau de la demande, la consommation finale demeure la composante essentielle du PIB.

La croissance du secteur primaire se situerait à 5,7 % en 2005 contre une baisse de 9,3 % sous l'hypothèse d'une augmentation de 7,5 % de la production agricole. Au niveau des sous secteurs de l'élevage, de l'exploitation forestière et de la pêche, les taux de croissance attendus seraient respectivement de 2,1 %, 5,5 % et 5,0 %.

Dans le secteur secondaire, la croissance économique s'établirait à 6,2 % contre 4,3 % en 2004. Cette croissance serait essentiellement soutenue par le branche construction qui croîtrait de 20,0 % contre 7,3 % en 2004 en rapport avec les grands chantiers de construction dont ceux liés aux 5èmes Jeux de la Francophonie et le Programme Spécial du Président de la République.

S'agissant du secteur tertiaire, la croissance attendue est de 2,5 %, en retrait de 2,5 points par rapport à l'année précédente. Cette décélération est essentiellement imputable à la baisse de 5,3 % de la valeur ajoutée des administrations publiques en liaison notamment avec la baisse de 23,4 % des dépenses en matériel et fournitures de l'Etat.

Globalement, les contributions à la croissance des secteurs primaire, secondaire et tertiaire s'établiraient respectivement à 1,8 %, 0,7 % et 2,1 %.

Du côté de la demande, la croissance économique résulterait essentiellement de la hausse de l'investissement qui croîtrait de 22,7 % et de l'amélioration des échanges extérieurs.

Le dynamisme de l'investissement s'explique par l'augmentation de 25,7 % de la FBCF du secteur public en liaison avec la forte progression des investissements sur fonds extérieurs attendus et le Programme Spécial du Président de la République. La hausse de 5,5 % de la FBCF privée serait imputable aux travaux des 5èmes jeux de la Francophonie, à l'extension des réseaux routier et électrique et aux activités de construction par les ménages.

Concernant les échanges extérieurs, les dernières estimations indiquent que les importations enregistreraient une hausse en volume de 5,8 % et les exportations augmenteraient de 7,8 %.

En rapport avec la faible production agricole enregistrée en 2004, la consommation finale croîtrait de 1,7 %. Cette faible croissance résulterait d'une hausse de 0,8 % de la consommation privée et d'une progression de 6,9 % de la consommation des administrations publiques.

Au total, les contributions à la croissance du PIB de la consommation finale, de l'investissement, des exportations et des importations seraient respectivement de 4,1 %, 0,7 %, 0,9 % et -1,1 %.

En terme nominal, le taux d'épargne intérieure brute se situerait à 6,7 % contre 3,5 % en 2004 et le taux d'investissement s'établirait à 18,3 % contre 14,7 % en 2004.

La reprise de l'activité économique en 2005 devrait s'accompagnerait d'une hausse du niveau général des prix en liaison avec la mauvaise campagne agricole de l'année précédente cumulée avec la progression du prix du baril de pétrole et de certains produits de base tels que le riz.

Au 30 juin 2005, le taux d'inflation, en moyenne annuelle, s'est établi à 5,0 % contre -2,2 % à la même période en 2004. Cette hausse des prix est imputable à toutes les fonctions à l'exception des fonctions « ameublement, équipement et entretien courant de la maison », « santé », « enseignement » et « autres biens et services » qui ont respectivement baissé de 1,2 %, 2,5 %, 2,5 % et 3,2%..

En glissement annuel à fin juin 2005, le taux d'inflation s'est situé à 10,1 % contre -0,4 % à fin juin 2004.

Si le scénario de tendance effectué sur l'indice global se confirme, le profil des prix devrait connaître, pour les quatre derniers mois de l'année 2005, un repli qui pourrait ramener le taux d'inflation en moyenne annuelle à un niveau de 8,0 %.

Tableau n°1 : PIB, demande intérieure, taux d'inflation (2001 – 2005)

	2001	2002	2003	2004	2005
Accroissement du PIB réel en%	7,4	5,3	3,8	-0,6	4,6
PIB nominal en milliards F CFA	1 329,4	1 439,5	1 466,2	1475,0	1 571,5
Consommation privée en % du PIB	75,4	76,2	77,6	78,2	74,4
Investissement en % du PIB	15,2	16,1	16,9	14,7	18,3
Accroissement FBCF privée en %	54,3	5,8	7,2	0,1	5,5
Accroissement FBCF pub. en %	28,5	5,5	-0,1	20,4	25,7
Excédent demande intérieure % PIB	8,2	9,4	10,5	11,2	11,6
Taux d'inflation annuel moyen en %	4,0	2,6	-1,6	0,2	8,0

Source : CNPE

1.3 Les Finances publiques et la dette publique

En 2005, l'objectif de la politique budgétaire du Gouvernement visait la poursuite de l'assainissement des finances publiques, à travers notamment la mobilisation accrue des ressources internes, la maîtrise des dépenses courantes et la réduction des arriérés de paiement intérieurs. L'atteinte de ces objectifs devrait contribuer à soutenir une croissance forte et durable et favoriser la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté.

1.3.1 Situation des finances publiques à fin juin 2005

L'exécution des opérations financières de l'Etat au 30 juin 2005 fait apparaître les évolutions suivantes :

A. Recettes budgétaires totales et dons

Au premier semestre 2005, les recettes budgétaires et dons se sont élevés à 119,7 milliards de FCFA, en hausse de 10,8 % par rapport à l'année 2004 à la même période. Cette évolution est liée, à la fois, à l'accroissement des recettes budgétaires qui constituent 72,7 % du total et à l'augmentation des dons (27,3 % du total).

a) **Les recettes budgétaires**

Au 30 juin 2005, elles se sont établies à 87,0 milliards de F CFA, en hausse de 7,9 % par rapport à 2004 à la même période. Cette évolution est imputable à l'augmentation des recettes fiscales (96,5% du total) et non fiscales (1,9% du total), les recettes des comptes spéciaux (1,6% du total) ayant connu une diminution.

Les recettes fiscales se sont élevées à 84,0 milliards de F CFA à fin juin 2005 contre 78,3 milliards de F CFA en 2004 à la même période, soit une hausse de 7,3 %. Cette évolution est le résultat d'une progression de 2,3 % des recettes de la fiscalité de porte et d'une augmentation de 13,5 % des recettes de la fiscalité intérieure.

Ce niveau de recettes fiscales est en deçà de l'objectif fixé de 90,5 milliards, soit un écart de 6,5 milliards expliqué par la non mise en application de certaines dispositions de la loi de finances rectificative 2005 relatives à la soumission de certains produits à la TVA, les fermetures répétitives des frontières avec le Nigeria, la suspension du transit sur les huiles et la persistance des difficultés de recouvrement de certains impôts (taxe foncière, taxe sur les loteries).

Les recettes non fiscales se sont élevées à 1,7 milliard de F CFA au premier semestre 2005 contre 0,4 milliard de F CFA en 2004 à la même période.

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor se sont établies à 1,3 milliard de F CFA au 30 juin 2005 contre 1,9 milliard en 2004 à la même période.

b) **Les dons**

Au 30 juin 2005, les dons se sont élevés à 32,7 milliards de F CFA, en hausse de 5,3 milliards de F CFA par rapport à la même période en 2004.

B. Dépenses totales et prêts nets

De janvier à juin 2005, les dépenses totales et prêts nets se sont élevés à 146,5 milliards de F CFA contre 140,5 milliards de F CFA en 2004 à la même période, soit une augmentation de 4,3 %. Cette évolution résulte d'une hausse de 10,3 % de dépenses courantes (58,3% du total) et d'une baisse de 3,0 % de dépenses en capital (41,7% du total).

a) Les dépenses courantes

Au 30 juin 2005, elles se sont élevées à 85,6 milliards de F CFA contre 77,3 milliards de F CFA en 2004 à la même période, soit une hausse de 10,7 %. Cette évolution est le résultat d'une hausse de 4,7 % de salaires et de 16,1 % de transferts atténuée pour une large part par une baisse de 7,5 % de dépenses de matériels.

Cette forte évolution des dépenses courantes s'explique par les efforts déployés dans le cadre de la crise alimentaire, de l'organisation des 5èmes jeux de la Francophonie et des dépenses en faveur de certaines institutions.

b) Les dépenses d'investissement

Au 30 juin 2005, elles se sont établies à 61,1 milliards de F CFA contre 63,0 milliards de F CFA un an plutôt à la même période, soit une baisse de 3,0 %. Cette évolution est le résultat d'une hausse de 9,7 % des dépenses en capital sur financement interne, d'une augmentation de 3,1 % des dépenses en capital sur ressources extérieures et d'une diminution de 51,1 % des dépenses en capital sur ressources PPTTE.

c) Les soldes budgétaires

L'exécution des opérations financières de l'Etat au premier semestre 2005 s'est soldée par une amélioration des déficits globaux. Le solde global est passé de -32,5 milliards de F CFA au premier semestre 2004 à -26,5 milliards de F CFA à la même période en 2005.

Le déficit global base caisse s'est établi à 24,5 milliards de F CFA à fin juin 2005 contre 39,9 milliards de F CFA un an plus tôt à la même période.

Au cours de la période sous revue en 2005, le besoin de financement qui en est résulté a été financé à hauteur de 12,9 milliards par l'extérieur et 11,6 milliards à travers le financement intérieur.

1.3.2 Situation des finances publiques à fin décembre 2005

Les estimations de recettes et dépenses de l'Etat à fin décembre 2005 font apparaître les évolutions suivantes :

A. Les recettes budgétaires totales et dons

Pour l'année 2005, il est attendu une hausse de l'ordre de 5,0 % des recettes budgétaires totales et dons qui se situeraient à 275,3 milliards de F CFA en liaison essentiellement avec l'augmentation des recettes budgétaires, les dons ayant connu une baisse.

a) **Les recettes budgétaires**

En 2005, les recettes budgétaires sont prévues pour un montant de 186,9 milliards de F CFA contre des réalisations de 172,9 milliards de F CFA en 2004, soit une hausse de 8,1 %. Elles sont constituées de 97,1 % de recettes fiscales, de 2,1 % de recettes non fiscales et de 0,8 % des recettes des comptes spéciaux du trésor.

Les recettes fiscales se situeraient à 177,5 milliards de F CFA en 2005 contre une réalisation de 167,6 milliards de F CFA en 2004, soit une augmentation de 5,9 %. Les recettes de la fiscalité de porte s'accroîtraient de 5,6 % et les recettes de la fiscalité intérieure connaîtraient une hausse de 6,2 %.

Les recettes non fiscales passeraient de 1,4 milliard de F CFA en 2004 à 4,0 milliards de F CFA en 2005 tandis que les recettes des comptes spéciaux s'établiraient à 5,4 milliards de F CFA contre des réalisations de 3,9 milliards de F CFA en 2004.

b) **Les dons**

Pour l'année 2005, il est attendu un montant de 88,4 milliards de F CFA contre 89,2 milliards de F CFA en 2004. Cette évolution des dons serait le résultat d'une augmentation de 14,7 % des dons budgétaires et d'une baisse simultanée de 9,0 % des dons en capital et de 3,1 % des dons au titre de l'assistance PPTE.

Tableau n°2 : Evolution des recettes totales et dons de 2001 à 2005

	2001	2002	2003	2004	2005
Recettes budgétaires	135,7	160,9	156,7	172,9	186,9
Recettes fiscales	128,3	150,5	152,1	167,6	177,5
Fiscalité de porte	64,8	82,9	79,9	83,2	87,9
Fiscalité intérieure	63,5	67,6	72,2	84,4	89,6
Recettes non fiscales	4,1	6,3	1,2	1,4	4,0
Recettes des CST	3,3	4,1	3,4	3,9	5,4
Dons	51,9	74,7	76,0	89,2	88,4
Recettes totales et dons	187,5	235,5	232,7	262,1	275,3

Source : DGE/MEF (données revue programme pour 2005)

B. Les dépenses totales et prêts nets

Les dépenses totales et prêts nets passeraient de 314,9 milliards de F CFA en 2004 à 351,5 milliards de F CFA en 2005, soit une progression de 12,0 % imputable à une augmentation simultanée des dépenses courantes et des dépenses en capital.

a) **Dépenses courantes**

Les dépenses courantes s'établiraient à 176,5 milliards de F CFA en 2005 contre 170,1 milliards de F CFA en 2004, soit une progression de 3,8 %. Toutes les catégories de ce type de dépenses participeraient à cette augmentation notamment les dépenses de transferts et subventions à l'exception des dépenses de matériel et des comptes spéciaux du trésor qui baisseraient respectivement de 23,4 % et de 18,4 %.

b) **Dépenses d'investissement**

Pour l'année 2005, les dépenses en capital s'établiraient à 175,2 milliards de F CFA contre 144,0 milliards de F CFA en 2004 soit une progression de 21,7 %. Cette évolution résulterait d'une hausse de 66,8 % de dépenses d'investissement financées sur ressources propres, (32,3 % du montant total), de 110,6 % des dépenses financées sur ressources PPTTE (20,4% du montant total) et d'une baisse de 11,1 % de dépenses d'investissement financées par l'extérieur (47,3% du montant total).

c) **Soldes**

En 2005, les estimations de recettes et dépenses de l'Etat font ressortir un solde courant rapporté au PIB nul.

Le solde budgétaire de base rapporté au PIB se dégraderait en passant de -2,1 % en 2004 à -2,9 % en 2005.

Les déficits globaux hors dons et avec dons rapportés au PIB s'établiraient respectivement à 10,5 % et à 4,8 % en 2005.

Le besoin de financement qui en résulterait serait financé à la fois par l'extérieur à hauteur de 46,8 milliards de F CFA et par le financement intérieur pour un montant de 3,5 milliards de F CFA. Toutefois, un écart résiduel d'environ 22,0 milliards de F CFA est constaté sur l'année. Les modalités de financement de cet écart sont néanmoins arrêtés : promesse ferme de 7,0 milliards par le FMI et émission de 15,0 milliards de bons de trésor.

Tableau n°3 : Evolution des dépenses publiques entre 2001 et 2005

	2001	2002	2003	2004	2005
Dépenses courantes	157,3	161,7	160,5	170,1	176,5
Salaire et traitement	50,4	55,3	57,1	59,2	63,1
Transferts	28,1	30,3	37,9	38,2	44,5
Matériel	44,2	45,4	39,5	50,1	38,4
Intérêt dette	25,4	22,6	17,4	8,1	10,5
Autres	9,2	8,1	8,6	14,5	20,0
Dépenses en capital	84,6	116,5	115,5	144,0	175,2
sur ressources internes	27,9	27,1	28,5	34,0	56,7
sur ressources externes	48,9	79,6	75,0	93,0	82,7
sur ressources PPTE	7,8	9,8	12,0	17,0	35,8
Dépenses totales	241,9	278,2	276,0	314,1	351,7

Source : DGE/ME/F (données revue programme pour 2005)

C. Dettes publiques

A fin juin 2005, l'encours de la dette publique intérieure et extérieure est estimé à 1042,1 milliards de F CFA contre 1095,7 milliards de F CFA en 2004. Cette évolution correspond à un recul du taux d'endettement de 4,9 points de pourcentage entre 2004 et 2005.

La composante extérieure de cette dette est estimée à 832,1 milliards de F CFA soit 79,8 % de l'encours total et 52,9 % du PIB. La structure de la dette extérieure fait apparaître une prépondérance de la dette due aux créanciers multilatéraux (90,2% de l'encours). Cette proportion s'explique par une politique d'emprunt de l'Etat désormais orientée vers les prêts concessionnels. Les principaux créanciers multilatéraux sont l'IDA (60,0% de l'encours), le groupe BAD/FAD (12,2% de l'encours) et le FMI (8,8% de l'encours).

L'encours de la dette extérieure due aux créanciers bilatéraux (9,8% de la dette extérieure) concerne exclusivement les créanciers non membres du Club de Paris, le Niger ayant bénéficié de l'annulation totale de la dette bilatérale due aux créanciers membres du Club de Paris en mai 2004. Il s'agit notamment de Taiwan (39,8%), du Fonds Koweïtien (28,6%) et du Fonds Saoudien (14,7%).

L'encours de la dette intérieure est estimé à 210,0 milliards de F CFA en 2005 contre 207,7 milliards de F CFA en 2004.

Le service de la dette extérieure au titre de l'année 2005 est estimé à 30,4 milliards de F CFA. Ce montant correspond à 15,1 % de recettes budgétaires et à 10,8 % des exportations de biens et services.

Tableau n°4 : Evolution des indicateurs de la dette publique (2001– 2005)

	2001	2002	2003	2004	2005
Encours dette extérieure en % du PIB	79,7	76,6	66,7	60,2	52,9
Encours dette intérieure en % du PIB	20,4	16,2	15,1	13,9	13,2
Service dette extérieure en % PIB	5,0	4,8	3,8	2,1	1,4
Service dette extérieure % exportation	27,6	29,9	24,3	12,3	10,8
Service dette extérieure en % Rec Bud	49,2	42,8	35,7	17,6	15,1

Source : Direction de la Dette publique et CNPE

1.4 Le secteur extérieur

Les dernières estimations de la balance des paiements 2005 indiquent une détérioration du déficit de la balance commerciale qui passerait de 91,2 milliards de F CFA en 2004 à 97,5 milliards de F CFA en 2005. Rapporté au PIB, ce déficit s'améliorerait en s'établissant à 6,2 % en 2005 contre 6,1 % en 2004. Cette évolution résulterait d'une augmentation de 18,0 % des exportations de biens et d'une progression de 10,3 % des importations de biens. La hausse des exportations s'explique par la mise en exploitation des gisements d'or compensée par celle des importations en liaison avec les dépenses relatives à la crise alimentaire, à l'organisation des 5èmes Jeux de la Francophonie et l'alourdissement de la facture pétrolière.

Le solde déficitaire de la balance des services s'accroîtrait de 14,7 milliards et celui des revenus de 1,6 milliard.

Le solde positif de la balance des transferts s'inscrirait en hausse de 21,5 milliards de F CFA en se situant à 70,0 milliards de FCFA en 2005.

En rapport avec les évolutions ci-dessus décrites, il en résulterait une amélioration du déficit de la balance courante qui se situerait à 7,5 % du PIB contre 8,6 % en 2004.

Le solde du compte de capital et d'opérations financières enregistrerait une hausse de 23,1 milliards de F CFA par rapport à 2004 due à la baisse des amortissements de la dette publique suite à l'atteinte par le Niger du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE et à la prise en compte d'une seconde émission de bons de Trésor.

Les évolutions conjuguées du solde des transactions courantes et de celui du compte de capital et d'opérations financières se traduiraient par une amélioration du solde global de 15,0 milliards de F CFA contre un solde négatif de 7,8 milliards de F CFA en 2004.

1.5 La situation monétaire

Au 30 juin 2005, la situation des institutions monétaires a été marquée par une détérioration des avoirs extérieurs nets, une hausse des crédits intérieurs et une contraction de la masse monétaire.

1.5.1. Avoirs extérieurs nets

Les avoirs extérieurs nets du système bancaire se sont détériorés de 23,0 milliards de F CFA pour ressortir à 41,3 milliards de F CFA au 30 juin 2005, reflétant ainsi un affaiblissement simultané de la position extérieure de la Banque Centrale et de celle des banques.

Le recul de 13,9 milliards de F CFA de la position extérieure nette de la Banque Centrale s'explique par les transferts effectués dans le cadre des règlements d'importations ; à cela s'ajoute la faiblesse des appuis budgétaires extérieurs mobilisés au cours de la période sous revue.

La détérioration de 9,1 milliards de F CFA de la position extérieure des banques se justifie par l'accroissement de leurs engagements extérieurs en vue notamment de satisfaire les besoins d'importations de leur clientèle.

1.5.2. Crédits intérieurs

L'encours des crédits intérieurs s'est accru de 12,2 milliards entre le 31 décembre 2004 et le 30 juin 2005 pour atteindre 198,5 milliards de F CFA, reflétant une dégradation de la Position Nette du Gouvernement et une hausse des crédits à l'économie.

La PNG est passée de 85,3 milliards à 87,4 milliards au cours de la période sous revue, soit une détérioration de 2,1 milliards FCFA imputable à une baisse des avoirs de l'Etat auprès du système bancaire. L'encours des crédits à l'économie a progressé de 10,0 % au cours du premier semestre 2005 pour se situer à 111,2 milliards FCFA. La hausse, qui provient à la fois des crédits à court terme (5,5 milliards) et à moyen terme (4,6 milliards), a bénéficié aux sociétés minières et de distribution d'eau et d'électricité, au secteur hôtelier pour la rénovation des hôtels dans la perspective des 5èmes Jeux de la Francophonie ainsi qu'à des particuliers sous forme de crédits à l'habitat.

1.5.3. Masse monétaire

Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire s'est contractée de 3,8 milliards FCFA pour ressortir à 229,5 milliards FCFA à fin juin 2005. Cette baisse est essentiellement imputable à la circulation fiduciaire (5,9 milliards), les dépôts ayant augmenté de 2,1 milliards de FCFA en rapport avec les dépôts du secteur minier (rapatriement des recettes d'exportations d'or et d'uranium), des sociétés pétrolières et des ONG.

1.6 Les critères de convergence

L'examen du tableau ci-dessous montre une amélioration sensible de tous les critères de convergence au cours de la période allant de 2001 à 2005 à l'exception des critères relatifs au taux d'inflation et au déficit extérieur courant hors dons sur PIB qui se sont détériorés en 2005.

Toutefois, par rapport aux normes communautaires associées, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour permettre le respect de tous les critères à fin décembre 2005, horizon de convergence.

Tableau n°5 : Evolution des critères de convergence 2001 à 2005

	2001	2002	2003	2004	2005
Critère de premier rang					
Solde budgétaire de base/PIB (%)	-3,7	-1,9	-2,2	-2,1	-2,9
Solde budgétaire de base PPTE/PIB	-3,7	-1,9	-2,2	-2,2	-4,8
Taux d'inflation annuel moyen (%)	4,0	2,6	-1,6	0,2	8,0
Encours dette publique/PIB (%)	100,1	92,8	81,8	74,1	66,3
variation arriérés de paiement (mds)	-17,0	-33,4	-12,2	-16,1	-10,1
critères de second rang					
Masse salariale/recettes fisc. (%)	39,3	36,7	37,5	35,3	35,5
Invest. publics ress-int/rec fisc. (%)	21,7	18,0	18,7	20,3	31,9
Déficit extérieur courant HD/PIB (%)	8,3	9,9	10,9	10,9	11,6
Taux de pression fiscale (%)	9,7	10,5	10,4	11,4	11,3

Source : CNPE

II. Objectifs et stratégies de convergence 2006 – 2008

La mise en œuvre des mesures initiées dans le cadre des Programmes économiques et financiers conclus avec les partenaires de développement a permis d'obtenir des résultats encourageants et de consolider les acquis notamment dans les domaines des finances publiques, de la dette publique et des réformes économiques.

Au cours de la période 2006-2008, les objectifs de politique économique que se fixe le Gouvernement s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SRP) ; ils visent notamment une croissance forte et durable, une mobilisation accrue des recettes, un renforcement des ressources humaines et de la compétitivité, une poursuite des réformes et de la mise en œuvre du programme spécial du Président de la République et une bonne gouvernance.

Dans cette perspective, les principaux objectifs macro-économiques au cours de la période 2006-2008 retenus sont les suivants :

- la consolidation des progrès réalisés ;
- l'accélération d'une croissance économique forte et durable ;
- la stabilité des prix ;
- la poursuite de l'amélioration de la gestion des finances publiques ;
- la mobilisation accrue des ressources internes ;
- la poursuite de l'apurement de la dette intérieure ;
- le renforcement des ressources humaines ;
- la poursuite des réformes structurelles liées notamment au processus d'intégration économique, favorable à l'amélioration de la compétitivité de l'économie.

2.1. Le cadre macro-économique à moyen terme (2006 – 2008)

Les principaux objectifs visés dans le cadre du programme 2006 – 2008 tiennent compte de l'amélioration continue des critères de convergence et se présentent ainsi qu'il suit :

- a) un taux de croissance annuel moyen de 4,7 % sur la période 2006 – 2008 afin de relever sensiblement le revenu par habitant. L'agriculture et l'élevage seront les principaux moteurs de la croissance. La réalisation de l'objectif de la croissance et de lutte contre la pauvreté (à travers le Programme Spécial du Président de la République) sera également sous tendue par l'industrie de transformation et le tourisme qui constituent des atouts non négligeables pour l'économie nigérienne ;
- b) un taux d'inflation à moins de 3% par an sur la période de 2006 – 2008. Pour atteindre cet objectif, l'Etat continuera à veiller à un approvisionnement régulier des marchés en produits de consommation courante. Le Gouvernement veillera également à la constitution régulière du stock de sécurité alimentaire et agira en matière monétaire conformément à la politique adoptée dans le cadre communautaire ;
- c) une amélioration du solde budgétaire de base par des mesures visant à optimiser les recettes fiscales et à maîtriser la progression des dépenses courantes. Pour renforcer cet objectif, les réformes seront accélérées notamment la bonne gouvernance et la modernisation de l'administration.
- d) une résorption progressive du déficit du compte courant de la balance des paiements hors dons par la redynamisation et la diversification des produits agro-pastoraux destinés à l'exportation. De même, il sera encouragé la promotion des exportations non traditionnelles (produits industriels, viandes, tourisme) ;
- e) une réduction progressive du stock d'arriérés de paiement intérieur tout en évitant l'accumulation de nouveaux arriérés;
- f) une poursuite de la mise en œuvre du Programme Spécial du Président de la République, axe central de lutte contre la pauvreté, en affectant davantage les ressources vers des dépenses d'investissement porteuses de croissance et surtout vers les services sociaux de base (santé, éducation, hydraulique) ;

2.2. Les objectifs centraux

Les perspectives macro-économiques tels qu'énoncées dans le cadrage macro-économique ont été élaborées en tenant compte des niveaux de réalisations antérieures et des capacités objectives de mise en œuvre des politiques économiques. En outre, ils tiennent compte des principes directeurs relatifs à la convergence au sein de l'UEMOA dont les axes essentiels sont les suivants :

- 1) l'amélioration progressive du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal et le respect de la norme communautaire à partir de 2006; une

- mobilisation accrue des recettes et une amélioration de la qualité des dépenses courantes devraient permettre d'atteindre cet objectif ;
- 2) le respect de tous les autres critères de premier rang à partir de l'année 2006 ;
 - 3) le respect du ratio de la masse salariale sur recettes fiscales (critère de second rang) à partir de l'année 2005 ;
 - 4) l'amélioration continue de tous les autres critères de second rang à partir de l'année 2006.

Tableau n°6 : Evolution des indicateurs de convergence, période 2006 – 2008

	2005	2006	2007	2008	Normes à fin 2005
Critère de premier rang					
- Solde budgétaire de base/PIB (%)	-2,9	0,1	0,2	0,4	>ou= 0
- Taux d'inflation annuel moyen (%)	8,0	3,0	3,0	3,0	Max 3,0 %
- Encours dette publique/PIB (%)	66,3	57,6	53,1	48,9	<ou= 70%
- variation arriérés paiement (%)	-10,1	-15,0	-15,0	-15,0	accumu=0
critères de second rang					
- Masse salariale/recettes fisc. (%)	35,5	32,3	30,8	29,9	Max 35%
- Invest. publics ress-int/rec fisc. (%)	31,9	11,9	17,3	21,8	>ou=20%
- Déficit extérieur courant HD/PIB %	11,6	9,9	8,8	8,1	<ou= 5 %
- Taux de pression fiscale (%)	11,3	12,7	13,1	13,6	>ou= 17%

Source : CNPE

2.3. Les recettes budgétaires et dons

Les objectifs en matière de recettes budgétaires visent notamment l'accroissement des ressources internes à travers le renforcement des capacités de structures de recouvrement, l'élargissement de l'assiette fiscale, la réduction du champ des exonérations.

Pour atteindre ces objectifs, il est prévu un certain nombre de mesures fiscales supplémentaires et de mesures administratives. Il s'agit notamment de :

- l'institutionnalisation de la taxe forfaitaire sur le transit et/ou la réexportation des tabacs et cigarettes ;

- l'institutionnalisation de l'impôt forfaitaire sur le droit de propriété foncière assis sur les immeubles situés dans les communes ;
- l'amélioration du recouvrement des impôts et taxes par le resserrement des contrôles.

La mise en œuvre de l'ensemble des mesures fiscales et administratives devrait se traduire par un accroissement sensible des recettes budgétaires. Ainsi, sur la période 2006 – 2008, les recettes budgétaires s'accroîtraient de 10,6 % en moyenne par an. Les recettes fiscales évolueraient à un rythme de progression annuelle moyenne de 10,8 %. Toutes les composantes de ces recettes devraient participer à cette augmentation.

Les dons sont par contre projetés légèrement à la baisse avec un taux de -0,5 % en moyenne par an. Cette évolution est essentiellement liée à une légère diminution des aides projets. Elle traduit la volonté du gouvernement dans sa politique prudente d'endettement visant à réduire progressivement la dépendance du Niger vis à vis des ressources extérieures.

Tableau n°7 : Evolution projetée des recettes budgétaires et dons

	En milliards F CFA			
	2005	2006	2007	2008
Recettes budgétaires	186,9	224,7	247,9	275,1
Recettes fiscales	177,5	214,8	237,3	263,8
• Impôts sur rev. et déf	30,3	37,1	45,3	52,4
• Taxes sur brs et svcs.	47,4	59,3	67,0	77,6
• Impôts sur comm. Exté.	87,9	104,1	109,8	117,8
• Autres recettes fis	11,9	14,3	15,2	16,2
Recettes non fiscales	4,0	6,4	6,8	7,3
Autres recettes	5,4	3,5	3,8	4,0
Dons	88,4	127,8	127,2	126,6
• Dons courants	30,4	0,0	0,0	0,0
• Dons en capital	42,3	86,2	85,6	85,0
• Assistance PPTTE	15,7	41,6	41,6	41,6
Recettes totales et dons	275,3	352,5	375,1	401,7

Source : DGE/ME/F (données du cadrage pour les années 2006 à 2008)

2.4. Les dépenses publiques

En matière de dépenses publiques, l'objectif est d'orienter celles-ci au profit des secteurs prioritaires de la SRP (infrastructures, éducation, santé, développement rural), tout en veillant à la compatibilité des dépenses totales avec les ressources budgétaires disponibles. Il est à noter que 2000 agents contractuels et fonctionnaires seront recrutés en 2006 et qu'une augmentation de salaires de l'ordre de 10,0 % est prévue au cours de la même année.

Pour atteindre cet objectif, les actions prioritaires suivantes sont envisagées : (i) la consolidation des progrès réalisés en matière d'orthodoxie et de discipline budgétaire ; (ii) la poursuite de la maîtrise et de l'amélioration de la qualité des dépenses ; (iii) l'allocation conséquente des crédits à l'éducation, à la santé, aux Ponts et chaussées, à l'agriculture et à l'Eau.

Ces mesures devraient se traduire par une progression annuelle moyenne de 3,2 % de dépenses courantes et de 6,5 % de dépenses d'investissement.

Les secteurs prioritaires de l'éducation, de la santé, de l'agriculture des Ponts et Chaussées et de l'eau pour lesquels il sera mis en œuvre le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) bénéficieront respectivement de 25,0 %, 9,0 %, 16,8 %, 16,6 % et 10,5 % des recettes fiscales en moyenne sur la période 2006 à 2008.

Tableau n°8 : Evolution projetée des dépenses publiques

	En Milliards F CFA			
	2005	2006	2007	2008
Dépenses courantes	176,5	197,9	204,0	210,6
• salaires et traitements	63,1	69,3	73,1	78,8
• transfert et subvention	44,5	56,3	56,9	57,5
• matériel	38,4	53,0	53,2	53,5
• intérêts	10,5	11,4	12,8	12,7
• autres	20,0	7,9	8,0	8,1
dépenses en capital	175,2	217,2	231,3	246,5
• sur ressources internes	56,7	25,6	41,0	57,6
• sur ressources extérieures	82,7	151,6	150,3	148,9
• dont sur ressources PPTTE	35,8	40,0	40,0	40,0
Dépenses Totales	351,7	416,1	436,3	458,1
Dépenses de l'éducation	51,8	55,4	59,2	63,8
Dépenses de santé	18,4	19,7	21,0	22,6

Source : DGE/ME/F (données du cadrage pour les années 2006 à 2008)

2.5. L'endettement public

Au cours de la période 2006 – 2008, le Gouvernement observera une politique prudente de la gestion de la dette en faisant essentiellement recours aux financements concessionnels et en ne contractant ou ne garantissant aucune dette extérieure à court terme.

En outre, le Gouvernement s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiement et à en apurer une partie de la dette intérieure au cours de la période 2006-2008.

Ainsi, le taux d'endettement extérieur et intérieur se situerait à 58,7 % en 2006 pour atteindre 55,0 % en 2007 et 51,4 % en 2008.

2.6 Les échanges extérieurs

La structure du commerce extérieur du Niger est dominée, au plan des exportations, par les produits de l'uranium et les produits agro-pastoraux. Ces produits sont tributaires des fluctuations des cours sur les marchés mondiaux et de la pluviométrie. Outre ces principaux produits d'exportation, il faudra désormais compter avec la production industrielle de l'or à partir de 2005 dont l'exportation a débuté en début d'année.

Au niveau des importations, la structure montre une prépondérance des achats alimentaires, traduisant ainsi la non autosuffisance alimentaire du pays.

Pour la période allant de 2006 à 2008, la politique du Gouvernement consistera à promouvoir les exportations de tous les produits pour lesquels le Niger dispose de réels avantages comparatifs. Pour ce faire, la politique de sensibilisation et d'incitation à la diversification, à l'augmentation et à l'amélioration de la production nationale sera poursuivie à travers notamment le Ministère chargé du Commerce extérieur, la chambre du commerce et le projet PEAP.

Ces mesures devraient permettre de :

- porter l'évolution des exportations à un rythme de progression annuelle moyenne de 5,2 % sur la période 2006 – 2008 ;
- limiter la progression des importations à un rythme annuel moyen de 2,5% ;
- réduire ainsi progressivement le déficit du compte courant de la balance des paiements hors dons rapporté au PIB de 10,0 % en 2006 à 8,2 % en 2008.

2.7 La politique monétaire et du crédit

L'objectif consistera à poursuivre la mise en œuvre de la politique monétaire communautaire prudente compatible avec les objectifs de relance des activités économiques et de la stabilité des prix.

Pour accompagner cette politique, l'Etat se désengagera progressivement du secteur bancaire. Ce qui permettrait au secteur privé d'accéder de manière adéquate, aux ressources afin de financer les investissements.

2.8 Les réformes

Pour atteindre les objectifs macro-économiques et favoriser ainsi la mise en œuvre harmonieuse de la stratégie de réduction de la pauvreté, les réformes seront poursuivies et renforcées notamment dans les domaines suivants :

2.8.1 Réformes structurelles

a) **Réformes structurelles dans le domaine des finances publiques**

La politique de réforme rationnelle et efficace des finances publiques repose sur cinq axes stratégiques : (i) l'harmonisation des instruments de gestion des finances publiques avec les directives de l'UEMOA ; (ii) la rationalisation de l'exécution budgétaire en vue de renforcer son efficacité dans l'utilisation des ressources budgétaires ; (iii) l'amélioration du processus d'élaboration du budget afin qu'il reflète les priorités de la politique de réduction de la pauvreté et les objectifs macro-économiques ; (iv) l'amélioration de la comptabilisation des opérations, du suivi et de l'évaluation de l'exécution budgétaire ; (v) la clôture régulière des comptes et le redémarrage des contrôles législatifs et juridictionnels de l'exécution budgétaire par l'Assemblée Nationale et la Chambre des Comptes et de discipline budgétaire.

b) **Réforme des marchés publics**

Elle vise à contribuer à la mise en place des conditions propices à une meilleure utilisation des deniers publics et à asseoir un système de passation des marchés publics crédible. Les objectifs spécifiques fixés dans ce cadre sont : (i) l'égalité d'accès à la commande publique par le recours systématique à la concurrence ; (ii) l'efficacité de la dépense publique et la fourniture à l'Etat d'une prestation performante ; (iii) le respect des principes de bonne gouvernance ; (iv) la modernisation des procédures. En 2003, une équipe d'experts nationaux et internationaux avaient élaboré des textes réglementaires dans ce sens qui ont été adoptés par le Gouvernement.

c) **Réforme de la Fonction publique**

La réforme vise la maîtrise des effectifs et de la masse salariale, la modernisation de l'Administration en vue d'accroître l'efficacité du service public. Dans cette perspective, les chantiers de modernisation suivants sont en cours :

- mise en place d'un système intranet au sein du Ministère de la Fonction Publique ;
- mise en place d'un fichier unique Fonction Publique/solde en vue de la maîtrise des effectifs et de la masse salariale ;
- l'informatisation de l'administration ;
- mise en place d'une gestion prévisionnelle des effectifs de l'Etat ;

- mise en place d'une base de données sur l'emploi ;
- lancement d'une étude sur la corruption au sein de la Fonction Publique.

d) Réforme du secteur financier et bancaire

La réforme porte sur l'harmonisation des textes nationaux avec les directives de l'OHADA, la restructuration de certains établissements financiers et la réorganisation et le développement de l'intermédiation financière de proximité à travers le Projet de Développement du Secteur Financier (PDSF). A noter également la ratification par le Niger de la loi N°2004-041 du 8 juin 2004 portant sur la législation uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux dans les pays de l'UEMOA.

e) Réforme des entreprises publiques

La réforme vise à privatiser ou restructurer une douzaine d'entreprises publiques. Les objectifs poursuivis sont : (i) accroître la participation du secteur privé dans le financement des activités économiques ; (ii) augmenter les ressources budgétaires de l'Etat ; (iii) augmenter la production et la compétitivité des entreprises ; (iv) réduire les coûts des facteurs de production ; (v) assurer la fourniture régulière des services et améliorer le bien-être de la population.

Le processus de privatisation concerne actuellement deux sociétés à savoir la SONIDEP et la NIGELEC.

f) Décentralisation

La politique de réforme vise la responsabilisation des Communautés de base dans la promotion d'un développement local en vue d'améliorer des capacités locales sur le plan des ressources financières, humaines et matérielles. Pour mettre en œuvre cette politique, le Niger a été érigé en sept régions, trente cinq départements et 265 communes. La finalité de cette réforme est le transfert de pouvoir du niveau central aux niveaux régional et local.

2.8.2 Réformes sectorielles

a) Secteur de l'éducation

La réforme s'inscrit dans le cadre du Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE) qui se propose d'élever de manière significative le taux de scolarisation au cours de la période 2003-2012 afin d'asseoir et consolider les bases d'un développement harmonieux et durable. Ainsi, pour accélérer la

scolarisation, réduire l'analphabétisme et améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation, les axes stratégiques suivants sont définis : (i) renforcer et développer les capacités institutionnelles ; (ii) accélérer la scolarisation surtout en milieu rural et particulièrement au profit des jeunes filles ; (iii) promouvoir l'éducation non formelle notamment en direction des jeunes et des femmes (iv) réduire les disparités entre régions, entre zone urbaine et rurale et entre garçons et filles ; (v) renforcer et développer la formation professionnelle et technique. Les stratégies et actions à mettre en œuvre sont : (i) recrutement des enseignants de l'éducation de Base1 et de l'alphabétisation ; (ii) allocation conséquente des crédits budgétaires ; (iii) implication des populations dans la gestion de l'école et dans le partage des coûts ; (iv) renforcement des infrastructures scolaires.

Pour la période 2006 à 2008, il est prévu le recrutement d'enseignants contractuels et de fonctionnaires, la construction des classes, la refondation des curricula, la formation initiale et continue des encadreurs et formateurs et l'acquisition de manuels scolaires.

b) Secteur de la santé

La réforme s'inscrit dans le cadre du Plan National de Développement Sanitaire 2003 – 2007 dont le but est d'améliorer l'état de la santé de la population. Les objectifs prioritaires sont : (i) rapprocher les centres de soins de la population à travers la poursuite de la décentralisation effective des services de santé, basée sur le développement du District sanitaire et le renforcement des centres hospitaliers de référence ; (ii) accroître la couverture sanitaire de 47,6% à 80% d'ici l'an 2011 ; (iii) accroître l'efficacité du système de prévention sanitaire basée sur le renforcement de la vaccination, de l'information pour la santé et de l'hygiène et l'assainissement ; (iv) accroître l'efficacité et l'efficience de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières mises à la disposition des services de santé ; (v) réduire significativement la morbidité et la mortalité dues au paludisme, aux maladies transmissibles et aux maladies chroniques. Les axes stratégiques sont (i) une meilleure allocation des ressources et leur gestion rationnelle ; (ii) un accent particulier sur l'accès équitable aux services et soins de santé et la qualité des soins ; (iii) développement d'un partenariat pour la santé ; (iii) approvisionnement et disponibilité de médicaments essentiels et génériques, des médicaments traditionnels améliorés ; (iv) accroissement des infrastructures sanitaires.

Pour la période 2006 à 2008, les actions prévues sont la promotion de la santé de base, la lutte contre le paludisme et d'autres grandes maladies, la lutte contre le VIH/SIDA et les IST, l'amélioration de la qualité des soins, le développement de la maternité à moindre risque et la planification familiale, l'extension de la couverture sanitaire, l'approvisionnement et la disponibilité des médicaments essentiels, des médicaments traditionnels améliorés, des dispositifs médicaux, du sang et des dérivés.

c) Secteur rural

es principaux objectifs fixés au niveau du secteur rural considéré comme l'un des moteurs de la croissance économique, tel qu'énoncé par la SRP et la Stratégie du Développement rural (SDR) sont : (i) l'amélioration des techniques culturales ; (ii) la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification ; (iii) la couverture à près de 70% des besoins en eau ; (iv) la satisfaction des besoins alimentaires ; (v) la stabilité de l'offre.

Les stratégies et actions envisagées : (i) la mobilisation accrue des eaux de surface ; (ii) le développement des cultures irriguées ; (iii) le développement des filières porteuses ; (iv) la réforme des méthodes culturales ; (v) la promotion des exportations agro-pastorales.

d) Secteur des transports et des infrastructures

Les objectifs visés sont : (i) accroître l'efficacité du système de transport en termes de coût, de délais, de régularité et de sécurité ; (ii) améliorer les infrastructures routières ; (iii) améliorer les conditions d'habitat des populations.

Les stratégies et actions à mettre en œuvre sont : (i) utilisation prioritaire de la main d'œuvre et de matériaux locaux ; (ii) désengagement de l'Etat de l'entretien routier en le confiant à une structure privée (Caisse Autonome de Financement de l'Entretien Routier ; (iii) multiplication des projets de construction des routes rurales pour désenclaver les zones de production ; (iv) création des emplois en milieu urbain par la mise en place d'une politique de promotion des travaux urbains générateurs de revenus ; (v) restructuration du système de gestion de péage routier en confiant son recouvrement au secteur privé.

e) Secteur privé

Les objectifs visés sont : développer l'ensemble des activités économiques du secteur privé, en particulier les activités de production et de transformation de biens et services en vue de lui faire jouer un rôle déterminant dans la croissance économique et dans la lutte contre la pauvreté.

Les stratégies et actions à mettre en œuvre sont : (i) harmonisation et modernisation du droit des affaires dans le cadre de l'OHADA ; (ii) création d'un environnement institutionnel et juridique incitatif ; (iii) valorisation des opportunités offertes par l'intégration régionale et la promotion de l'artisanat par l'offre et la demande des secteurs utilisateurs ; (iv) accélération du processus de privatisation des entreprises publiques.

A l'issue de ces réformes, les indicateurs macro-économiques se caractériseraient, pour l'année 2006, comme indique dans le tableau n°9 suivant :

Tableau n° 9 : Projection du niveau de convergence 2006 par rapport aux objectifs communautaires

	Objectifs	Projections 2006	Observations
<i>Critères de premier rang</i>			
Ratio du solde budgétaire de base (%)	≥ 0	0,1	Respect
Taux d'inflation annuel moyen (%)	≤ 3	3,0	Respect
Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB (%)	≤ 70	58,7	Respect
Accumulation arriérés paiement extérieurs en milliards de F CFA	0	0	Respect
Accumulation arriérés de paiement intérieurs en milliards de F CFA	0	0	Respect
<i>Critères de second rang</i>			
Masse salariale sur recettes fiscales (%)	≤ 35	32,3	Respect
Ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapporté aux recettes fiscales (%)	≥ 20	11,9	Non Respect
Ratio du déficit extérieur courant hors dons/PIB (%)	≤ 5	10,0	Non Respect
Taux de pression fiscale (%)	≥ 17	12,7	Non respect

Source : CNPE

III. Programme de Convergence pour l'an 2006

En 2006, conformément au tableau n°10, l'état de convergence se présenterait comme suit :

Tous les critères de premier rang seraient respectés. Ainsi :

Le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal se situerait à 0,1 % ; il serait conforme à la norme communautaire minimale de 0,0 % ;

Le taux d'inflation se fixerait en dessous de la norme communautaire maximale de 3,0 % ;

Le ratio encours de la dette intérieure et extérieure ressortirait à 57,6 % ; il serait conforme à la norme communautaire maximale de 70,0 % ;

Il n'y aurait pas d'accumulation d'arriérés de paiement.

Au niveau des critères de second rang, un seul serait respecté :

Le ratio de la masse salariale sur recettes fiscales se fixerait à 32,3 % et serait conforme à la norme communautaire maximale de 35,0 % ;

Le ratio des investissements publics financés sur ressources propres rapporté aux recettes fiscales connaîtrait un recul par rapport à 2004 en se situant à 11,9 % contre 31,9 % en 2004;

Le ratio du solde extérieur courant hors transferts officiels rapporté au PIB nominal s'élèverait à -9,9 % pour une norme communautaire maximale de -5,0 %.

Le taux de pression fiscale s'établirait à 12,7 % pour une norme communautaire minimale est fixée à 17,0 %. Le faible niveau de recouvrement des taxes dans le secteur informel et les difficultés de recouvrement de certains types d'impôts la non amélioration significative de ce ratio.

Tableau n° 10: principaux indicateurs macro-économiques 2006

	2005	2006
<i>Cadre macro-économique</i>		
Croissance du PIB réel (%)	4,6	4,1
Taux d'inflation annuel moyen (%)	3,0	3,0
Déficit courant extérieur en % du PIB	8,1	8,3
Déficit extérieur courant hors dons en % PIB	11,2	10,0
<i>Cadre budgétaire (en % PIB)</i>		
Recettes totales hors dons	11,9	14,2
Dont Recettes fiscales	11,5	13,6
Dépenses totales	22,4	26,2
Dépenses courantes	11,2	11,6
Dépenses d'investissement	11,1	12,8
Solde global	-4,8	-4,0
Solde global hors dons	-10,4	-12,1
Solde budgétaire de base PPTE	--2,9	0,1
<i>Dépenses publiques en % des recettes fiscales</i>		
Masse salariale	32,9	32,3
Inv. Public sur ressources propres	20,8	11,9
Dépenses de santé	9,6	9,2
Dépenses d'éducation	27,0	25,8
<i>Endettement public</i>		
Dette extérieure (% PIB)	52,5	47,8
Dette intérieure (% PIB)	12,5	10,7
Dette publique totale (% PIB)	64,1	58,1
<i>Pour mémoire</i>		
PIB nominal (milliard F CFA)	1571,5	1692,8

Source : CNPE

CONCLUSION

Conformément aux dispositions des articles 4 et 5 du Pacte de Convergence, le Niger vient d'élaborer un programme 2006-2008 qui fait suite à celui de 2005-2007. L'objectif initial de parvenir à un solde budgétaire au moins égal à 0,0 % à la fin 2005, horizon de convergence, ne serait probablement pas atteint en raison de nombreux défis et contraintes auxquels le pays a eu à faire face au cours de cette année. Il s'agit notamment de la baisse de la production agricole qui a entraîné un déficit céréalier important et des 5èmes Jeux de la Francophonie. Ces deux événements ont engendré des dépenses budgétaires particulièrement élevées qui ont contribué à dégrader certains critères de convergence. A cela il faut ajouter la forte pression démographique, le fardeau de la dette et la faiblesse des recettes recouvrées.

L'année 2006 se présente sous de meilleures auspices avec une bonne pluviométrie et des mesures envisagées dans la loi de finances pour mobiliser davantage de recettes et rationaliser les dépenses courantes. Ce qui permettrait de respecter tous les critères de premier rang et un critère de second rang.

ANNEXES